



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tarifs

Question écrite n° 66899

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les écarts de coût des soins entre les établissements de santé. Un rapport de la direction de recherche, des études, de l'évolution et des statistiques réalisée en 1997 met en avant une importante disparité autour d'une valeur médiane de 11,5 francs qui s'expliquerait par les caractéristiques propres des établissements (nombre de personnel, taille...) les types de séjours accueillis, la situation socio-économique de l'environnement, ainsi que la valeur moyenne régionale. Il lui demande s'il envisage de réaliser une étude comparative des différentes structures et il s'interroge sur la mise en place de moyens tendant à diminuer de tels écarts.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66899

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5741